

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusée : Samantha HUTMACHER, conseillère.

### 1) Correspondance.

Les prochaines réunions du Conseil communal se tiendront le 13 décembre 2023 avec présentation du budget 2024 et le 20 décembre 2023 avec le vote du budget.

Monsieur Beissel informe que la fête des retraités aura lieu le 13 décembre 2023.

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

Question du parti politique CSV :

#### Photovoltaik-Anlag um neie Gemengegebai

De leschte Mount gouf dat neit Gemengegebai ageweit. Ursprénglech war am Devis initial eng Photovoltaik-Anlag um Daach vum Gebai virgesinn. Dëst war och eng Recommandatioun vum Klimateam un de Schäfferot. Elo wou d'Gebai fäerdeg gestallt ass, gesäit een ower keng Anlag um Daach.

Den Här Buergermeeschter huet an engem Gespréich mat interesséierten Awunner erkläert, dass esou eng Anlag net rentabel wier. Anscheinend goufen 3 Rentabilitéitsberechnunge gemaach, wou dat ervirgaangen ass. Dëst ass verwonnerlech well esou e Gebai duerch seng technesch Installatiounen (Wärmepompe, Lüftungsanlag,...) u sech predestinéiert ass fir sou eng Anlag.

D'CSV stellt dem Schäfferot dowéinst folgend Froen:

- Kënnt Dir bestätegen, dass keng Photovoltaik-Anlag op dat neit Gemengegebai kënnt? Falls dem net esou wier, gëtt déi Anlag awer nach realiséiert a, wa jo, wéini wier dat de Fall?
- Am Fall wou aus Rentabilitéitsgrënn keng Anlag op d'Gebai kënnt. Wier et da méiglech dem Gemengerot déi verschidde Rentabilitéitsberechnungen zur Verfügung ze stellen?
- Kéint de Schäfferot an Zukunft de Gemengerot iwwert sou signifikant Changementer bei gestëmmte Projeten Zäit no informéieren?

Monsieur Beissel fait remarquer qu'il a déjà répondu à deux reprises à cette question au sein du Conseil communal. Il répète une nouvelle fois qu'aucune installation photovoltaïque n'a été mise en place sur le toit du bâtiment de l'administration communale et donne encore les explications suivantes relative à cette décision :

- Le prix du devis initial était de 92.000 € pour l'installation photovoltaïque ;
- Pour pouvoir mettre en place l'installation photovoltaïque sur le toit en béton, des panneaux solaires spéciaux auraient dû y être installés, ce qui aurait coûté 86.000 € de plus. Le prix final de l'installation photovoltaïque aurait été 180.000 € au lieu des 90.000 €. Elle aurait dû fonctionner pendant 50 ans avant que l'amortissement fût achevé.
- Au moment de la planification, il n'était pas encore possible d'utiliser soi-même le courant électrique. Entretemps, la loi a été modifiée.
- Si les prix des panneaux solaires requis venaient à baisser, il serait toujours possible de mettre en place l'installation photovoltaïque. A ce moment, une nouvelle analyse des coûts devrait être faite.
- Il va de soi qu'on ne peut pas dépenser le double uniquement pour avoir une installation photovoltaïque, qui ne sera rentable que dans 50 ans.

Monsieur Courtois explique qu'il a fait ses calculs sur base des 90.000 € et que l'installation aurait alors été rentable au bout de 10 ans. Avec le double prix cela aurait alors duré 20 ans. Il aurait aimé voir les chiffres de l'analyse afin de voir d'où provient la différence. De plus, cela pourrait être utile pour des projets futurs. Il évoque que d'un côté, il y a l'aspect de la rentabilité, mais d'un autre côté, il y a aussi les facteurs climatiques. Tout courant électrique pouvant être produit à partir d'énergie renouvelable (soleil, air, eau...) est toujours préférable à celui provenant d'une autre source. La rentabilité ne doit pas toujours être prioritaire.

Monsieur Beissel ajoute que chaque bâtiment a son prix et que pour cela un devis a été voté. Néanmoins, au cours du chantier, certaines modifications ont été apportées lors des réunions de chantier. Il n'est cependant pas possible de discuter de tous les changements lors des séances du Conseil communal. Cela dépasserait le cadre des séances. Le besoin en énergie est évident, or cela ne doit pas coûter le double du prix.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'il n'a pas fait allusion à tous les détails faisant l'objet d'une modification. Mais, dans un cas comme la non-installation d'un système technique, il aurait été souhaitable d'en informer le Conseil communal.

Monsieur Beissel explique qu'il faut garder à l'esprit le prix. Il n'est pas possible de mener à chaque fois une discussion au Conseil communal pour 50.000€. Le Conseil communal définit le cadre, la planification et l'exécution des travaux reviennent aux bureaux d'ingénieur.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'il ne s'agit pas de discuter, mais d'être informé. Le dernier point de la question écrite remise par son parti politique constitue uniquement une recommandation.

### **3) Approbation d'une convention de constitution de servitude.**

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la convention de constitution de servitude du 25 octobre 2023 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la Commune de Frisange, ayant comme objet l'installation et l'exploitation d'une conduite d'eau potable et d'une canalisation des eaux mixtes souterraines.

Vote : unanime

### **4) Approbation d'un compromis de vente.**

Monsieur Beissel donne des explications relatives au compromis de vente.

Monsieur Gaffinet salue cette mesure. Il se renseigne quant à l'évolution du dossier en rapport avec l'emplacement du marchand de ferraille et évoque le courrier de l'avocat qui figurait à l'ordre du jour d'une des séances du Conseil communal précédentes.

Monsieur Beissel répond qu'il n'y actuellement pas de nouveaux éléments dans ce dossier. Il rappelle qu'un prix a été proposé au propriétaire pour l'achat de l'emplacement, mais celui-ci a refusé de vendre le terrain et a fait recours à un avocat.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le compromis de vente relatif à une maison d'habitation avec jardin et terrains, sise à L-5751 Frisange, « Robert-Schumanstross » pour un montant de sept cent soixante-quinze mille euros (775.000€), achat réalisé dans un but d'utilité publique à savoir dans le but de renforcer et d'agrandir les infrastructures publiques du site communal existantes.

Vote : unanime

### **5) Création de deux postes « salarié qualifié avec DAP ».**

Monsieur Beissel donne des explications relatives à la création de nouveaux postes « salarié qualifié avec DAP » et qui sont les suivants :

- un électricien avec DAP ; et
- un jardinier avec DAP.

Monsieur Courtois demande des renseignements relatifs au pool des concierges, notamment en ce qui concerne leur rôle et si des missions supplémentaires leur seront attribuées.

Monsieur Beissel explique qu'il s'agit d'un pool. Actuellement une personne est présente sur le site de la maison communale. En cas d'absence, celle-ci doit pouvoir être remplacée, d'où la nécessité du pool des concierges. Il en est de même pour le hall sportif et les autres bâtiments communaux.

Monsieur Courtois souligne que son parti politique salue la création du pool des concierges ainsi que des deux postes « salarié qualifié avec DAP », et notamment le recrutement d'un jardinier, car comme déjà mentionné par Monsieur Beissel ce domaine donne lieu à amélioration.

Monsieur Courtois informe que dans son ancien lieu de résidence, il existait également un pool de concierges. Les concierges étaient responsables pour la commande de boissons pour les associations ainsi que de la gestion de ce stock. Lors des manifestations des associations, les concierges étaient aussi présents pouvant ainsi donner un coup de main. Il s'agit d'idées qui pourraient être reprises à l'avenir. De plus, Monsieur Courtois fait remarquer que le bénévolat se fait de plus en plus rare de nos jours et de donner de telles missions aux concierges permettrait à la commune de soutenir les associations.

Monsieur Beissel prend note des informations fournies par Monsieur Courtois et fait remarquer que ce pool est en train d'être mis en place et que cela nécessitera un certain temps.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la création de deux postes supplémentaires de « salarié qualifié avec DAP » d'après le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange.

Vote : unanime

## **6) Approbation convention « Baby Plus ».**

Monsieur Beissel explique que la convention « Baby Plus » avec l'initiative « Liewensufank asbl » existe depuis 2019 et que celle-ci doit chaque année être renouvelée. Il informe qu'il est aussi envisagé de participer ultérieurement aussi au « Elterenforum ».

Monsieur Courtois attire l'attention sur une erreur à l'article 1.1 de ladite convention, où il est fait allusion à la Commune de Weiler-la-Tour au lieu de la Commune de Frisange et que ce point devrait être rectifié.

De plus, il voudrait connaître la fréquence d'utilisation de ce service. Il fait remarquer que la convention stipule que l'association doit chaque année remettre un décompte et un rapport à la Commune de Frisange et demande si le rapport

pourrait à l'avenir être remis au Conseil communal afin que les membres soient informés.

Monsieur Beissel confirme que l'association a remis un rapport et que celui-ci sera transmis aux membres du Conseil communal.

Madame Kartheiser souligne l'importance du projet « Baby Plus » et aimerait bien que l'on rappelle encore une fois l'existence de ce service à la population.

Monsieur Beissel prend note du propos de Madame Kartheiser et informe que la commune est en train de travailler intensivement pour pouvoir encore mieux informer la population et il espère que dans un an, l'information au public sera optimisée.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, la convention entre l'Initiative « Liewensufank asbl » et la Commune de Frisange signée le 29 septembre 2023 concernant le service d'aide sociale « Baby Plus ».

Vote : unanime

#### **7) Approbation contrat « Educare ».**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de confier à la firme EDUCDISGN de Dudelange, la mission d'accompagnement pédago-technologique pour l'école fondamentale de la Commune de Frisange pour l'année 2024.

Vote : unanime

#### **8) Épargne scolaire 2023/2024.**

Monsieur Beissel indique que, comme chaque année, la commune de Frisange en collaboration avec la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), la Commune de Frisange tient à verser la somme de 50€, pour chaque élève du cycle 2.1 sur le livret d'épargne offert par la BCEE.

Monsieur Gaffinet indique, que le parti politique LSAP saluerait le fait qu'une mesure plus innovante soit prise en considération. Dans certaines communes, entre autres Bettembourg, les citoyens collectent de l'argent pour financer des installations photovoltaïques et la commune attribue des parts aux enfants. Il s'agit d'un acte symbolique. Cette thématique pourrait selon Monsieur Gaffinet être discutée au sein d'une commission consultative ou au sein du « Klimateam ». Il se réjouirait que la Commune de Frisange s'engage aussi dans cette direction.

Monsieur Beissel répond qu'un concept pourra être élaboré au sein d'une commission, mais que d'un autre côté, il est également important de disposer d'un certain capital pour pouvoir acheter une maison ou un terrain de construction, d'où

l'importance de soutenir financièrement les enfants dès le plus jeune âge. Le concept de donner des parts sur un projet constituerait une plus-value.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder à chaque élève du cycle 2.1 la somme de 50 € de la part de la commune, somme qui est à porter sur le livret d'épargne offert par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat dans le cadre de sa continuation de l'action « épargne scolaire ».

Vote : unanime

### **9) Approbation devis supplémentaires « Construction d'une infrastructure SEA pour le précoce à Aspelt ».**

Monsieur Beissel annonce que dû à la hausse des prix, le devis initial de 1.500.000€ n'est plus suffisant pour le financement de la construction de l'infrastructure SEA pour le précoce à Aspelt, d'où la nécessité d'approuver un devis supplémentaire de 490.000€ qui se compose comme suit :

Adaptation des honoraires du bureau d'études	30.000,00€	
Construction modulaire préfabriquée avec aménagement intérieur des locaux nécessités, y compris transport, placement et montage des éléments	200.000,00€	
Terrassement, confection des fondations en béton, raccords aux réseaux existants et aménagement extérieur	80.000,00€	
Contrôle et réception réglementaire de la sécurité	15.000,00€	
Raccordement et adaptation du câble électrique	30.000,00€	
Divers et imprévus concernant les travaux décrits, expertises, nettoyage final	67413,79€	
	+ TVA 16%	67.586,21€
	<b>TOTAL</b>	<b>490.000,00€</b>

Comme déjà demandé lors de la séance du Conseil communal du 27 septembre 2023, Monsieur Gaffinet redemande si le planning pour l'accueil des enfants à partir du 8 janvier 2024 est toujours maintenu.

Monsieur Beissel informe que l'accueil des enfants au 8 janvier 2024 sera garanti. Les travaux dans le bâtiment concerné sont en cours et le Ministère de la Famille s'est aussi déjà rendu sur les lieux et l'agrément sera accordé sans problème. Pour la prochaine rentrée, les travaux sur le site seront achevés et la structure SEA pourra ouvrir ses portes.

Monsieur Gaffinet évoque que dans les devis, il n'est jamais fait allusion au mobilier et demande si dans ce nouveau devis, celui-ci est désormais inclus, ou si un devis a part sera établi pour le mobilier.

Monsieur Beissel nie cette demande. Il informe qu'un devis pour le mobilier sera fait à part. De plus, la Maison Relais dispose encore de mobilier et pour le conteneur qui fonctionnera à partir de janvier 2024, on fera recours au mobilier existant. Un inventaire sera fait pour le matériel requis.

Monsieur Gaffinet informe que le parti LSAP s'abstiendra lors du vote de ce point étant donné que la commune recourt de nouveau à la mise en place de conteneur. C'est lié au fait que le projet de l'école de Frisange a débuté avec 4, voir 6 ans de retard. Monsieur Beissel informe qu'il s'agit en effet de 12 ans de retard et que cela n'incombe pas de la responsabilité du Collège échevinal en fonction. Monsieur Gaffinet est d'avis que même pendant la période d'opposition, il y aurait déjà pu avoir des interventions en ce sens lors des réunions du Conseil communal. Le parti LSAP n'apprécie pas l'idée du provisoire avec des conteneurs. Le parti est contre l'idée provisoire, mais non pas contre l'idée de la Maison relais, d'où son abstention de vote au sujet de ce point.

Monsieur Beissel explique que le retard existe depuis le début de la construction. Il fait aussi remarquer que l'école doit également être transformée / adaptée et ces adaptations vont durer au moins 2-3 ans, ce qui signifie que les enfants du précoce resteront encore un certain temps dans les containers.

Par rapport aux installations provisoires, Monsieur Mongelli fait remarquer que pour ces facilités, un agrément est accordé et les enfants sont accueillis dans des facilités de qualité.

Monsieur Gaffinet ne remet pas en cause la qualité des facilités provisoires, mais il explique qu'une construction préfabriquée aurait été mieux, même si cela aurait pris plus de temps à mettre en place. De plus, Monsieur Gaffinet demande si une demande pour l'obtention d'un subside a été faite.

Monsieur Beissel explique qu'un subside est uniquement accordé pour le premier équipement et que pour la construction modulaire, aucun subside n'est accordé.

Monsieur Courtois informe que le parti CSV votera en faveur du devis, comme cela a déjà été le cas pour le devis initial. Il est clair qu'il n'existe pas beaucoup de solutions et que ces modules permettent d'obtenir rapidement de la place. Par la suite ceux-ci pourront être réutilisés pour d'autres usages. Néanmoins, son parti se montre surpris que 6 mois après le vote du devis initial un devis supplémentaire doit être voté. Il trouve regrettable que les bureaux d'études ne prévoient pas des hausses et se demande si, en tant que commune, il n'y n'existe pas de possibilité d'introduire par exemple des clauses pour mettre un peu de pression sur les bureaux d'études.

Monsieur Beissel explique ce n'est pas si simple. Ainsi, une seule firme a remis une offre pour les travaux de façade de la nouvelle marie. Lors des appels à projets, la concurrence entre les firmes est de nouveau plus grande et souvent leurs prix sont inférieurs au devis établis par les bureaux d'études. Dans le

domaine de la construction modulaire, il n'a pas été facile de trouver une firme qui livre rapidement. Le fait d'entamer des discussions aurait uniquement retardé l'avancée du projet. Il est évident que si un projet s'étend sur plusieurs années, les prix sur le marché peuvent varier.

Le Conseil communal approuve avec 9 voix pour et 2 abstentions, un devis supplémentaire pour un montant de 490.000€, et décide qui sera imputé sur l'article budgétaire « SEA – Construction d'une infrastructure pour accueil précoce » du budget de l'exercice 2023.

Vote : 9 voix pour et 2 abstentions (LSAP)

### **10) Augmentation de crédit - SEA – Construction d'une infrastructure pour l'accueil précoce.**

Monsieur Beissel informe que le chantier progresse bien et souligne l'importance de pouvoir payer des acomptes. De ce fait l'article budgétaire relatif au « SEA – Construction d'une infrastructure pour accueil précoce » doit être augmenté de 750.000€. Le crédit y relatif sera transféré de l'article budgétaire « Construction d'une nouvelle mairie à Frisange ».

Monsieur Meyer voudrait savoir pourquoi l'article budgétaire est augmenté de 750.000€, alors que le coût supplémentaire du projet est de 490.000€.

Pour l'année 2023 seulement 750.000€ ont été imputés à l'article budgétaire relatif à la construction d'une infrastructure pour accueil précoce. Ceux-ci ont déjà été absorbés explique Monsieur Beissel. En vue de garantir la bonne progression du chantier, il est prévu de payer encore des acomptes et factures pour la livraison du matériel et l'exécution des travaux. Ces dépenses viennent s'ajouter au coût supplémentaire de 490.000€, d'où la nécessité d'augmenter cet article budgétaire de 750.000€. Le coût final ne change pas.

Etant donné que les 750.000€ supplémentaires requis pour la construction d'une infrastructure pour accueil précoce ont été transférés de l'article budgétaire relatif à la « Construction d'une nouvelle mairie à Frisange », Monsieur Courtois demande si le coût de la mairie a été moins élevé, si les dépenses pour la construction de la nouvelle mairie n'ont pas été aussi élevées en 2023 et que la somme sera de nouveau imputée sur l'article budgétaire pour 2024.

Monsieur Beissel informe que les dépenses ont été moins élevées, car le chantier a pris 6 mois de retard et les dernières factures seront payés en 2024 quand tous les travaux encore à réaliser seront achevés.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la diminution du crédit de l'article budgétaire relatif à la « Construction Nouvelle Mairie à Frisange » de 750.000€ pour financer l'augmentation de l'article budgétaire relatif au « SEA-

Construction d'une infrastructure pour accueil précoce » pour porter ce dernier à 1.500.000€.

Vote : unanime

### **11) Approbation de décomptes.**

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à la démolition de la Maison des Jeunes à Aspelt.

Le devis initial s'élève à 100.000,00 € TTC. La dépense effective est de 53.563,14 € TTC.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le décompte relatif à la démolition de la Maison des Jeunes à Aspelt.

Vote : unanime

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif à l'illumination passage piétonniers : programme 2018.

Le devis initial s'élève à 100.000,00 € TTC. La dépense effective est de 46.560,00 € TTC.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le décompte relatif à l'illumination passage piétonniers : programme 2018.

Vote : unanime

- Monsieur Beissel présente le décompte relatif au remplacement de l'éclairage public – « Klees Bongert » et « Am Pesch » à Frisange.

Le devis initial s'élève à 50.000,00 € TTC. La dépense effective est de 39.616,20 € TTC.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le décompte relatif au remplacement de l'éclairage public – « Klees Bongert » et « Am Pesch » à Frisange.

Vote : unanime

### **12) Approbation de trois règlements temporaires de circulation.**

- Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire de circulation portant sur le chemin rural « Belgrad » à Hellange dans le cadre de

travaux de remise en état du chemin, délibération N°23/079 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 20 septembre 2023.

Vote : unanime

- Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire de circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange, pour la pose d'un réseau d'électricité, délibération N°23/089 prise par le Collège échevinal en sa séance du 9 octobre 2023.

Vote : unanime

- Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, le règlement temporaire de circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange dans le cadre de la pose de gaines et de câbles et de modification d'un déversoir pour le Syndicat SIDEST, délibération N°23/092 prise par le Collège échevinal en sa séance du 18 octobre 2023.

Vote : unanime

### **13) Approbation avenant XXVI du règlement de circulation.**

L'avenant XXVI du règlement de circulation définit les modifications suivantes :

- Un emplacement pour personnes handicapées sera établi devant la maison sise 3, Krokelschaff à Aspelt ;
- Stationnement interdit aux véhicules automoteurs > 3,5t du parking « Garerplaz » jusqu'à la maison 49A, du côté impair dans la « Munnerëferstrooss » (tronçon A : N16) à Aspelt. Ce signal est expliqué et repris dans le règlement ;
- Accès interdit, excepté cycles de la rue « Um Flouer » jusqu'à la Munnëreferstrooss (N16) (tronçon B : part communale) à Aspelt. Ce signal est expliqué et repris dans le règlement.

Monsieur Beissel donne les explications suivantes concernant les modifications :

- Pour le point sur l'emplacement pour personnes handicapées qui figuraient déjà à l'ordre du jour de la séance Conseil communal du 27 septembre 2023 un avis faisait défaut.
- Suite aux nombreuses réclamations introduites auprès de l'administration communale, la décision d'interdire l'accès (excepté cycle) de la rue « Um Flouer » jusqu'à la Munnerëferstrooss a été prise. Un grand nombre d'automobilistes emprunte le trottoir pour ne pas devoir s'arrêter quand une

voiture arrive en contre-sens. L'accès pour les habitants de la rue « Um Flouer » sera garanti. Pendant la période des travaux de l'Administration des ponts & chaussées en vue du réaménagement de la « Garer Plaz », cette rue sera complètement fermée. Le croisement sera par la suite équipé de feux de circulation permettant d'améliorer le flux du trafic.

Monsieur Gaffinet demande pourquoi la fermeture de la rue n'a pas déjà été intégrée dans ce règlement.

Monsieur Beissel explique encore une fois que cela est lié aux feux de circulation au carrefour.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que le problème du trafic automobile persiste.

Monsieur Beissel ne nie pas cela, mais attire l'attention sur le fait que le but est d'éviter un bouchon qui s'étend jusqu'au rond-point à la sortie d'Aspelt. Cela permet que le trafic soit plus fluide pendant la matinée.

Monsieur Gaffinet prend acte que le trafic ne diminuera pas, mais que le problème avec l'emprunt du trottoir sera résolu.

Concernant le projet de l'Administration des ponts & chaussées, Monsieur Gaffinet évoque que d'abord les feux seront installés et ensuite la rue sera fermée.

Monsieur Beissel fait remarquer, que dès le début de travaux, les automobilistes chercheront un autre chemin. Actuellement il y a encore plus de trafic à Aspelt, car la route entre Altwies et Filsdorf est fermée et les frontaliers français devant se rendre par exemple à Contern, passent par Aspelt.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que la route entre « Schlammestee » et Weiler-la-Tour est également barrée, ce qui a aussi un impact sur le trafic à Aspelt.

Monsieur Beissel informe que son homologue de Hettange-Grande (F) a chiffré le nombre de voitures passant par sa localité le matin à 26.000 véhicules et il en va de même l'après-midi / le soir.

Monsieur Gaffinet le remercie pour les explications et espère que le projet sera abordé de façon efficace par les ponts & chaussées. Monsieur Beissel ajoute que la commune ne dispose pas encore d'un plan définitif. L'Administration des ponts & chaussées a récemment reçu l'autorisation de pouvoir enlever certains arbres sur la « Garer Plaz », ce qui constitue une petite avancée.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'au cours des dernières mois, de nombreuses petites adaptations ont été apportées au règlement de circulation, en partie en raison d'urgences qui sont justifiées. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de voir les choses de manière plus globale, car la nécessité d'adaptations ponctuelles comme celle dans la « Munnerëferstrooss » à Aspelt, existe aussi à d'autres endroits. Ainsi il cite la « Kierfechstrooss » à Aspelt où les automobilistes font des excès de vitesse depuis la mise en place des ralentisseurs dans la rue

« Krokelschaff ». Il voudrait connaître la position du Collège échevinal par rapport au concept global du règlement de circulation et si le Collège échevinal envisage de faire une analyse plus profonde.

Monsieur Beissel explique qu'au règlement de circulation il y a toujours des ajouts à faire. Dans le cas de la rue « Krokelschaff » qui a été aménagée avec « des coussins berlinois » l'administration communale est actuellement en train de recueillir toutes les réclamations. Les habitants de la rue « Krokelschaff » ont néanmoins rapporté qu'il y a désormais moins de trafic. Par conséquent les automobilistes roulent davantage par la « Kierfechstrooss ». Monsieur Beissel explique que toutes les rues seront soumises à des adaptations en fonction de l'urgence. Cependant, cela n'est pas évident puisque le trafic change en permanence.

Pour la « Wisestrooss » à Hellange et la « Schoulstrooss » à Aspelt, il est aussi prévu d'y installer des « coussins berlinois » et il en va de soi que des réclamations seront également introduites.

Il fait aussi remarquer que tout comme pour la « Krokelschaffstrooss » des réunions avec les habitants auront lieu. La commune est à l'écoute de ses habitants.

Monsieur Meyer fait remarquer qu'en France, il existe un système de feux mesurant la vitesse et qui passe au rouge en cas de vitesse trop élevée. Avec ce système, il n'y a pas l'inconvénient du bruit, mais le coût d'investissement est plus élevé. Il demande s'il ne serait pas intéressant d'y faire recours à ce système.

Monsieur Beissel informe que ce système existe dans les grandes villes, mais qu'il ne sait pas à quel endroit de tels feux pourraient être installés au sein de la commune. La proposition est bonne et pourrait être transmise à un bureau d'études, mais en premier lieu il faudrait trouver des endroits où pouvoir les installer. Toute proposition de place adéquate peut être introduite auprès de la commune et ensuite on pourra alors voir ce que l'on peut faire.

Monsieur Mongelli pense la mise en place d'un tel système nécessite aussi l'accord du ministère et fait allusion aux figurines que la commune avait installé près de certains passages pour piétons.

Monsieur Beissel explique que chaque règlement de circulation passe par la commission de circulation étatique et fait allusion au fait que la demande pour des passages pour piétons a été faite à plusieurs reprises. Une analyse relative aux nombres de passages pour piétons existants et le nombre nécessité a déjà été faite et transmise au ministère or cela est resté sans réponse jusqu'à ce jour. La proposition faite par Monsieur Meyer est bonne et sera prise en considération, néanmoins cela ne relève pas uniquement des compétences de la commune.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant XXVI du règlement de circulation modifié le 14 octobre 2009 tel que proposé.

#### **14) Subside extraordinaire UGDA.**

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder un subside spécial de 150,00 € à l'école de musique de l'UGDA.

Vote : unanime

#### **15) Droits de préemption.**

/

#### **16) Questions orales au Collège échevinal.**

Concernant la Maison relais, Monsieur Gaffinet informe qu'au mois de mars les gens ont obtenu la confirmation de la place pour leur(s) enfant(s) à la Maison relais et qu'une grande partie a opté pour l'inscription mensuelle. Au moins 3 personnes lui ont rapporté qu'ils n'ont plus obtenu leur place en octobre. Bien que ces personnes avaient encore une place pour le mois de septembre pour leurs enfants, ils ont été informés que fin septembre qu'il n'y avait plus de place pour le mois d'octobre. Nous sommes tous conscients que la Maison relais est trop petite, mais la façon dont les parents ont été privés de place constitue un gros problème pour eux.

Il demande si le Collège échevinal en est conscient et de quelle façon se déroulent les discussions avec la Maison relais à ce sujet ? Il s'agit d'une situation dramatique pour les parents, car ils doivent maintenant tout réorganiser.

Monsieur Beissel informe que le Collège échevinal en est conscient et que la Maison relais les a déjà informés. Il y a 20 enfants de trop si on respecte l'agrément. Monsieur Beissel explique qu'il serait possible d'offrir un repas et de garder les enfants dans le hall sportif, mais le Ministère de la Famille ne délivre pas d'agrément. Des discussions sont en cours avec le Ministère de la Famille pour trouver une salle et pour laquelle un agrément serait délivré. Tout dépend maintenant du Ministère.

Monsieur Gaffinet revient encore une fois sur l'horaire pour les devoirs à domicile au sein de la Maison relais et voudrait savoir si le Collège échevinal a des informations, respectivement il suggère que cette thématique pourrait être abordée au sein de la commission scolaire.

Monsieur Beissel se rallie à cette proposition.

Monsieur Bingen se renseigne quant à l'appel à candidatures pour les différentes commissions.

Monsieur Beissel informe que les ménages auront les fiches de candidatures le lendemain et pourront alors introduire leur demande. La composition des différentes commissions sera votée lors de la prochaine réunion du Conseil communal le 29 novembre 2023.

Monsieur Gaffinet évoque qu'il y a 6 ans la coalition avait présenté son accord de coalition et se demande si cela sera encore une fois le cas, car cela serait dans l'intérêt de la population et de l'opposition. Ayant relu l'ancien accord, il a constaté que beaucoup de points ont été réalisés et qu'il serait bien de recevoir une mise à jour.

Monsieur Beissel informe que l'accord de coalition se trouve sur le site internet de l'administration communale. Néanmoins, celui-ci pourrait être présenté officiellement lors de la séance du Conseil communal où le budget sera aussi présenté.

Monsieur Gaffinet fait remarquer qu'il existe actuellement un problème de stationnement dû au chantier à Aspelt. Dernièrement un certain nombre d'automobilistes ont été protocolés à cause de stationnement le long de la rue. Il demande si le Collège échevinal a une idée comment on pourrait remédier à cette situation.

Selon Monsieur Beissel il n'y a pas de problème. Dès que les travaux en cours seront terminés, la moitié du parking sera de nouveau disponible. De plus, il fait remarquer qu'il existe des règles de circulation et les automobilistes sont tenus les respecter. Pour les événements à Aspelt, la navette est mise à disposition et les gens ont eu la possibilité de stationner sur la « Garer Plaz ». Sur cette place le stationnement est règlementé avec disque. Certains automobilistes ne l'ont pas fait et ont été protocolés.

Monsieur Courtois informe que sa question relative à la déclaration du Collège échevinal a déjà été traitée. Il confirme aussi que celle-ci se trouve sur le site internet de l'administration communale, mais qu'il faut quand-même chercher pour la trouver.

Monsieur Courtois informe qu'en mars 2021, le Conseil communal avait décidé la mise en place de lampes sur le parking dans la « Lëtzebuergestrooss » à Frisange. L'année dernière il avait déjà posé la question et à l'époque, on était en attente d'une autorisation de la part de l'Administration de l'environnement. Il voudrait savoir si cette autorisation a désormais été obtenue et quand ces lampes seront installées.

Monsieur Beissel informe que probablement jamais des lampes y seront installées, car l'Administration de l'environnement refuse de donner une autorisation.

Monsieur Courtois s'attendait déjà à cette réponse. Il demande si le projet sera, respectivement est déjà classé.

Monsieur Beissel informe que le projet n'est pas encore classé.

Monsieur Courtois s'informe au sujet du coordinateur sportif qui est en fonction depuis plus d'un an et demi et dont la convention s'étend sur 3 ans. Il demande s'il serait possible qu'il vienne présenter son concept aux membres du Conseil communal.

Monsieur Beissel informe que le coordinateur sportif sera convoqué pour qu'il fasse un compte rendu. Il est actuellement au service de 3 communes. Les Communes de Frisange et de Roeser ont beaucoup d'associations sportives et la concertation avec toutes les associations n'est pas encore achevée et prendra encore du temps. Il avoue que ce point ne constituait pas une priorité, étant donné que les associations au sein de la Commune de Frisange fonctionnent bien.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'une partie de son salaire est quand-même financée par la Commune de Frisange. Monsieur Beissel explique que l'Etat prend en charge une partie de son salaire.

Monsieur Courtois fait allusion qu'il s'agit toujours de l'argent des contribuables, peu importe que ce soit l'Etat ou la commune qui finance le coordinateur sportif.

Monsieur Courtois évoque que désormais une carte d'accès est requise pour se rendre au centre de recyclage et trouve regrettable que cette information n'ait pas été communiquée à la population. Beaucoup de « flyers » sont distribués, et cette information aurait pu être communiquée avec une communication y relative.

Monsieur Beissel explique que l'installation avec le système d'accès n'a été opérationnelle que 2 jours avant la porte ouverte. Un rappel relatif à l'utilisation de la carte d'accès pour le centre de recyclage sera fait. Néanmoins, l'information se trouve déjà sur le site internet.

Monsieur Meyer revient sur sa demande relative au coût du spectacle de musique du « Grupo Cubañol & Danse Salsa » qui a eu lieu à Aspelt. Le coût de l'évènement n'a pas encore été recherché, mais cela sera fait.

Concernant le pool des concierges et de la réorganisation prévue, Monsieur Meyer demande si le moment ne serait pas venu pour mettre en place un système en ligne pour la réservation des salles. Actuellement les associations doivent introduire une demande et doivent attendre assez longtemps pour l'obtention d'une réponse. Avec un système de réservation en ligne, on pourrait envisager que les associations puissent déjà faire une pré-réservation et recevoir par la suite une réponse assez rapidement. Cela faciliterait la vie associative.

Monsieur Beissel explique que cela n'est techniquement pas évident et que le tout ne se limite pas uniquement aux concierges. Il confirme qu'en ce qui concerne la réservation des salles pour les associations il y a un certain retard. On essaiera de le mettre en œuvre, mais il n'est pas possible de dire exactement combien de temps cela va prendre.

Monsieur Meyer informe qu'il existe des modules que l'on peut installer sur le site internet pour faire des réservations.

Monsieur Beissel clôture la séance publique du Conseil communal.